



Réduire nos déchets



Trier pour mieux valoriser



Gérer nos déchets en Finistère

# Un Plan départemental de **prévention** et **gestion** des déchets ménagers et assimilés pour le FINISTÈRE\*

## Et si la meilleure façon de traiter nos déchets, c'était d'en parler ?



Appellation réglementaire : Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés.



CONSEIL GENERAL  
**FINISTÈRE**  
Penn-ar-Bed

En partenariat  
avec l'ADEME



# Bâtir une gestion durable de nos déchets



## Trois priorités :

La **prévention**,

La **valorisation**,

Une **gestion durable**

partagée par tous

### Un Plan, pour quoi faire ?

La gestion des déchets est assurée par plusieurs organismes et collectivités. Pour améliorer la coordination entre les différents acteurs et conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, le Conseil général élabore un Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA). Il oriente et coordonne les actions à mettre en œuvre, tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés. Ces actions, à court, moyen et long terme, concernent l'ensemble de la gestion des déchets, de la prévention au traitement.

### Le Plan : une élaboration et une mise en œuvre concertée

Il devenait nécessaire de réviser le premier Plan, placé jusque là sous la responsabilité de l'État. Cette révision a été profondément collégiale et participative. Cheville ouvrière de cette concertation, la commission consultative du Plan est composée d'élus et services du Conseil général, de représentants des communes et de leurs groupements, de la Préfecture, des services de l'État et de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), du Syndicat mixte d'études pour l'élimination des déchets (SYMEED), des chambres consulaires et organisations professionnelles, ainsi que d'associations agréées pour la protection de l'environnement et la défense des consommateurs. Un rendez-vous participatif organisé début juillet 2007 et une campagne d'information des Finistériens sur les enjeux de la gestion des déchets ont permis d'élargir ces débats à la population.

### Les enjeux du nouveau Plan ?

Le Plan 2008-2018 se développe autour de trois priorités :

- La **prévention** ;
- La **valorisation** ;
- L'**organisation durable** et la **responsabilité locale**.

Sept enjeux pour une gestion durable des déchets sont proposés :

- 1 : Réduire les quantités et la nocivité des déchets produits et collectés.
  - 2 : Informer et responsabiliser l'ensemble des acteurs de la production et de la gestion des déchets.
  - 3 : Améliorer la qualité du service de gestion des déchets et en maîtriser les coûts en optimisant le fonctionnement des collectes et unités de traitement.
  - 4 : Développer la valorisation des déchets en améliorant les collectes sélectives, en recherchant de nouvelles filières de valorisation.
  - 5 : Bâtir une organisation durable de la gestion des déchets, basée sur la solidarité des territoires et la complémentarité des filières.
  - 6 : Moderniser et compléter le réseau des équipements.
  - 7 : Assurer le suivi de la mise en œuvre des objectifs du Plan, en poursuivant l'information et le dialogue.
- Ces enjeux sont pleinement en phase avec les exigences de l'Agenda 21 du Conseil général, adopté en juillet 2006, pour un développement durable du Finistère.



## L'organisation de la gestion des déchets en Finistère : les grandes étapes

**1996** : Approbation du premier Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

**2000** : Actualisation du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

**2005** : Transfert de la compétence de la révision du Plan de l'État au Conseil général.

**Juillet 2006** : Adoption de l'Agenda 21 du Conseil général.

**2005-2008** : Révision du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés : 15 réunions de 4 groupes de travail issus de la commission consultative, 4 réunions techniques, 2 réunions rassemblant l'ensemble des structures de traitement, 8 réunions de la commission consultative.

**Juin 2007** : Information du grand public et concertation ouverte.

**4 juillet 2007** : Forum public sur le thème de la gestion des déchets. Présentation des travaux de révision du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

**30 juin 2008** : Approbation à l'unanimité des projets de Plan et de rapport environnemental en commission consultative. A cette occasion, le document est rebaptisé «Plan départemental de prévention et de gestion des déchets».

**22 juillet 2008** : Lancement de la consultation réglementaire du projet de Plan.

**Décembre 2008** : Approbation du projet de Plan et de son rapport environnemental par l'unanimité des conseillers généraux.

**Du 2 février au 6 mars 2009** : Enquête publique.

**Mi-2009** : Validation définitive par l'Assemblée départementale.

## Carte des collectivités et des équipements de gestion des déchets



**2008-2018**  
Mieux valoriser pour réduire la part des déchets incinérés ou stockés

## Les enjeux de la valorisation des déchets

	Valorisation matière par recyclage	Valorisation organique par compostage	Valorisation énergétique par incinération et ou méthanisation	Taux global de valorisation	
<b>En 2005</b>	23,1 %	26,4 %	24,1 %	73,6 %	
<b>En 2018</b>	Scénario SANS filière de méthanisation	30,8 %	27,5 %	23,3 %	81,6 %
	Scénario AVEC filière de méthanisation	30,6 %	22,8 %	27,8 %	81,2 %



# Un rapport environnemental et une mise en œuvre concertée

## Mise en œuvre du plan

La mise en œuvre des préconisations du Plan nécessite la mise en place d'une démarche d'accompagnement, de suivi et d'évaluation, pilotée par le Conseil général du Finistère.

Le suivi repose sur des missions :

- d'observation, d'évaluation environnementale de proposition et de coordination d'actions menées préalablement de l'adoption du Plan ;
- de veille technique et réglementaire, d'échanges d'expériences et de conduite d'éventuelles études à l'échelon départemental ;
- de prévention, d'information et de communication à l'échelle départementale.

Ce dispositif va permettre de mutualiser les expériences, d'adapter les actions aux différents territoires et de favoriser les initiatives innovantes, dans un esprit de concertation.

## Le rapport environnemental

Le rapport environnemental, réalisé en appui du Plan, identifie et évalue les effets que peut avoir la mise en œuvre sur l'environnement.

Il comprend plusieurs étapes :

- **un état initial de l'environnement ;**
- **une comparaison environnementale des scénarios du Plan ;**
- **une évaluation environnementale poussée du scénario proposé.**

Les critères analysés dans ce rapport sont les conséquences des différents scénarios de gestion de déchets sur la qualité des milieux, les ressources

naturelles, la pollution et les nuisances occasionnées. Il permet en conséquence de retenir celui respectant le mieux l'environnement.

## Quels sont ces scénarios ?

Pour atteindre nos objectifs, un choix doit se faire entre plusieurs scénarios, qui peuvent être croisés et modulés. Les scénarios sont établis sur la base de deux paramètres :

- **la structuration du territoire en deux zones (Nord/Sud) ou quatre zones correspondant aux « pays Voynet ». L'option « pays » exige la création de plusieurs structures de stockage et de traitement ;**
- **l'ambition du département en matière de prévention et de valorisation. Une option « minimale » vise à atteindre les objectifs nationaux. L'option « ambitieuse » intègre des objectifs supplémentaires.**

## Le scénario proposé

Tirant les enseignements du rapport environnemental, de l'étude des aléas des différentes solutions et de l'analyse des critères techniques, organisationnels, juridiques et environnementaux, une orientation est proposée. Elle prévoit une structuration territoriale en deux zones, Nord et Sud :

- Nord : Pays de Brest, Pays de Morlaix et Pays du Centre-Ouest Bretagne.

- Sud : Pays de Cornouaille.

Pour assurer la cohérence des deux zones, chacune doit être à terme équipée au minimum :

- d'un centre de tri des emballages ménagers ;
  - d'une unité de valorisation organique ;
  - d'une unité de valorisation énergétique ;
  - d'une plate-forme de maturation des mâchefers ;
  - d'une installation de stockage de déchets non dangereux ;
- Cela nécessite l'optimisation du réseau d'équipements. Le scénario retenu propose également **une réduction ambitieuse, de l'ordre de 25%, des ordures ménagères incinérées ou stockées en 10 ans.**

## La proposition d'organisation territoriale



# Un scénario ambitieux pour une gestion durable des déchets



## Une enquête publique

Après présentation du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) à l'Assemblée plénière du Conseil général, le scénario retenu doit être soumis à enquête publique avant approbation et mise en œuvre. L'enquête publique permet au public de prendre connaissance du projet, de recueillir différents avis, des suggestions et parfois des contre-propositions. Le Conseil général dispose ainsi de tous les éléments pour prendre sa décision et, si nécessaire, faire évoluer le Plan.

## Des indicateurs environnementaux 2013

Indicateur	Unité	2013		2018 Scénario "ambitieux"			Impact
		Absence de révision du PDEDMA	Scénario "ambitieux"	Absence de révision du PDEDMA	Hypothèse méthanisation	Hypothèse compostage	
Tonnage total collecté	t	788 951	693 800	809 959	617 100	617 100	Toutes les dimensions
Tonnage valorisation matière y compris valorisation Bâtiment Travaux Public	t	174 026	183 600	179 010	188 800	190 000	Ressources naturelles (Économie matière et énergie)
Tonnage valorisation organique	t	256 700	205 400	256 700	150 100	162 600	Qualité des milieux (Émission de Gaz à Effet de Serre évitée) (Enrichissement des sols)
Tonnage incinéré	t	256 818	241 400	258 931	189 800	194 800	Pollution des milieux (Émission de Gaz à Effet de Serre)
Tonnage stocké	t	168 459	126 100	182 930	114 200	111 700	Pollution des milieux
Bilan Gaz Effet de Serre (GES)	kteq CO2	-2,0	-13,7	-1,6	-25,9	-25,0	Pollution des milieux
Bilan énergétique	ktep	-31,9	-32,3	-32,5	-32,5	-31,5	Ressources naturelles
Décharges brutes non réhabilitées	-	15	0	10	0	0	Milieux naturels, sites et paysages
Tonnage x Kilométrage	t.km	1 538 787 157	1 633 598	40 806 454	14 760 829	14 829 958	Pollutions des milieux Nuisances

## L'ambition de réduction des déchets

Ratio national kg/hab/an	En 2005 290 kg/hab	Objectifs nationaux de réduction en 2010 250 kg/hab - 14%	Objectifs nationaux de réduction en 2015 200 kg/hab - 31%
Ratio finistérien kg/hab DGF/an	En 2005 220 kg/hab Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	En 2013 196 kg/hab DGF -11%	(hypothèse 1 compostage) 165 kg/hab DGF -25% (hypothèse 2 méthanisation) 162 kg/hab DGF -26%

	Situation 2005 (kg/hab. Dotation Globale de Fonctionnement)	Objectifs 2018 (kg/hab. Dotation Globale de Fonctionnement)
Total déchets (Ordures Ménagères+déchèteries)	710	650
Total Ordures Ménagères (dont collecte sélective)	370	337
Total déchèteries	340	312
Total Collecte Sélective	82	104
Refus de tri (Collecte Sélective)	5	5
Déchets verts	170	148
Déchets incinérés	250	205 ou 200
Ordures Ménagères compostées ou méthanisées	39	66
Déchets stockés en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux	88	61 ou 63

## Les évolutions attendues pour les équipements de traitement

Outils de traitement	Capacités existantes ou en projet, en tonnes	Quantités à traiter en tonnes à horizon 2018	Installations à créer
Plates-formes de maturation des mâchefers	Secteur Nord et Centre : 0 t Projet à Plabennec : 40 000 t (an) Secteur Sud : 12 500 t	1 - Hypothèse « compostage » : 24 200 t 2 - Hypothèse « méthanisation » : 23 100 t 18 100 t	Étudier la faisabilité d'une création de plate-forme supplémentaire d'une capacité d'environ 6 000 t dans le Sud du département
Centres de tri	Secteur Nord et Centre : 23 000 t Secteur Sud : 18 000 t	28 800 t 18 000 t	Augmenter la capacité de tri d'environ 6 000 t / an dans le secteur Nord et Centre
Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)	Secteur Nord et Centre : 0 t Secteur Sud : 7 000 t	1 - Hypothèse « compostage » : 40 000 t 2 - Hypothèse « méthanisation » : 42 600 t 17 700 t	Création d'une ISDND d'une capacité d'environ 45 000 t / an Création d'une ISDND d'une capacité d'environ 11 000 t / an

## Unanimité :

pour l'adoption du Plan par la commission consultative du Plan et le Conseil général



# SOMMAIRE

## La gestion des déchets en Finistère

- Film de présentation
- Document de présentation
- Cartes et schémas



## La campagne d'information grand public 2007

- La campagne d'affichage
- Le supplément média

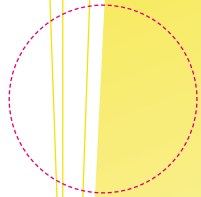


## Les déchets par l'image

- Photothèque
- Vidéos d'acteurs

## Le nouveau plan de prévention et de gestion des déchets (2008-2018)

- L'enquête publique de février-mars 2009 : mode d'emploi
- Le projet de Plan
- Le Rapport Environnemental du Plan





CONSEIL GENERAL  
**FINISTÈRE**  
*Penn-ar-Bed*

**Conseil général du Finistère**  
Direction de l'Eau et de l'Environnement

Service Énergies, Déchets, Information environnementale  
2 rue Théodore Le Hars - 29 196 Quimper Cedex  
Tél. 02 98 76 26 61 - Fax : 02 98 76 20 55  
[sedie@cg29.fr](mailto:sedie@cg29.fr)

En partenariat  
avec l'ADEME

